

MÉMOIRE DE FORCE JEUNESSE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DU PLAN D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Régions liées à l'intervention

Ce mémoire adopte une perspective nationale et n'évoque pas une région administrative particulière du Québec.

Expertise de l'organisation

Force Jeunesse représente les jeunes travailleurs et milite pour l'amélioration de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques du gouvernement du Québec et du Canada. Nous avons financé deux recherches qui sont particulièrement pertinents pour cette consultation publique. Ces recherches furent réalisées par des contractuels experts dans leur domaine, dont un professeur de l'Université Laval spécialisé en politiques de l'environnement.

Thématiques abordées

- Thématique 2: Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques
- Thématique 4: Financement

Pour information:
Force Jeunesse
C.P. 39041 CP Saint-Alexandre
Montréal, Québec H3B 0B2
514-384-8666
www.forcejeunesse.com

Daye Diallo, Président
presidence@forcejeunesse.qc.ca

Simon Telles, Vice-président exécutif
exec@forcejeunesse.qc.ca

Comité de recherche et de rédaction : Olivier Jacques et Léa Gamache, se basant sur des recherches d'Alexandre Gayevich Sayegh et de Gabriel Fournier Filion.

AU SUJET DE FORCE JEUNESSE

Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs qui oeuvre à la défense et à l'amélioration de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques. Composé exclusivement de bénévoles, son conseil d'administration rassemble 18 jeunes engagés dans une diversité de milieux (associatif, politique, syndical, étudiant, communautaire, professionnel, universitaire, etc.). L'équité entre les générations, une préoccupation pour l'avenir collectif de la société, ainsi que la responsabilité sont les valeurs fondamentales défendues par Force Jeunesse.

Force Jeunesse intervient régulièrement dans le débat public par le biais de réactions documentées et constructives, afin de :

- Proposer des idées novatrices et des solutions viables à long terme aux problèmes touchant la jeunesse et l'équité entre les générations, en s'appuyant sur des réflexions et des recherches exhaustives de qualité;
- Représenter la relève dans les débats publics et organiser des événements pour favoriser l'échange et la réflexion;
- Défendre et promouvoir les intérêts des jeunes en emploi, notamment en soutenant l'organisation des jeunes en milieu de travail;
- Sensibiliser la population et les principaux acteurs du marché du travail à la situation des jeunes et à la place accordée à la relève.

Au fil des années, Force Jeunesse est devenu un acteur incontournable sur de nombreuses questions touchant la jeunesse et ayant des impacts à long terme sur les générations à venir. De plus, Force Jeunesse est souvent l'unique organisation jeunesse intervenant en commission parlementaire sur des enjeux d'importance, tels que les régimes de retraite ou les clauses de disparités de traitement (« CDT ») en milieu de travail, toujours dans la perspective d'assurer le maintien de conditions optimales pour les Québécois au fil des décennies ainsi qu'une gestion pérenne des finances publiques.

Introduction

La question de l'équité intergénérationnelle est, depuis plus de 20 ans, le fer-de-lance de Force Jeunesse (FJ). Pour l'essentiel, nous avons abordé cette question dans une perspective de finances publiques et de droits des travailleurs à travers de nombreuses recherches, mémoires et représentations politiques. Or, l'équité générationnelle étant *le principe selon lequel on doit tendre à l'égalité dans la répartition du bien-être entre les générations*¹, on ne peut à l'heure actuelle nier la réalité du phénomène des changements climatiques ni les conséquences à long terme que ce dernier va avoir sur l'économie québécoise, sur la santé des populations, sur les mouvements migratoires, etc. Bref, il s'agit de l'enjeu d'équité intergénérationnel le plus fondamental sur lequel FJ s'est penché jusqu'à présent, de par son caractère irréversible et parce que les décisions qui sont prises actuellement seront déterminantes pour des citoyens qui n'auront eu aucune emprise sur celles-ci.

La prise de conscience de FJ par rapport à ces enjeux est relativement récente et ainsi, notre apport à cette consultation demeure limité. Toutefois, nous tenions énormément à ajouter notre voix à celle des nombreux autres groupes qui participeront à ce processus. Nous avons tenté dans les quelques pages suivantes de répondre aux éléments du document de consultation à partir de deux recherches que nous avons réalisé dans les dernières années, une sur le cycle de vie des infrastructures au Québec et une autre sur la tarification du carbone. Ces deux recherches accompagneront l'envoi de ce présent mémoire.

¹ Fiche du terme- équité intergénérationnelle, <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=5058>

Thématique 2: Aménagement du territoire et adaptation

Force Jeunesse a commandé en 2017-2018 une recherche afin de mieux comprendre les enjeux entourant l'entretien des infrastructures publiques et les coûts qui y sont associés. Cette recherche a été réalisée par un consultant spécialisé dans les questions de finances publiques et du développement urbain durable. En résumé, cette recherche a permis de faire le constat suivant :

Près de la moitié des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2018-2028, soit 58 milliards de dollars, serviront à l'entretien, la réparation et le remplacement d'infrastructures existantes. Cet investissement est nécessaire en raison du vieillissement des infrastructures québécoises et à cause du manque d'investissement passé. Le déficit de maintien d'actifs en infrastructures représente une dette qui correspond à plus de 28% de la dette financière du Québec. Afin de mieux contrôler le déficit de maintien d'actif et afin que ce dernier ne devienne pas un fardeau supplémentaire pour les générations futures, il est impératif que les décisions du Gouvernement du Québec en matière d'infrastructure impliquent systématiquement une meilleure analyse du coût de leur cycle de vie.

Or, cet enjeu n'en est pas seulement un de finance publique. De fait, nous considérons qu'une meilleure analyse du coût du cycle de vie des infrastructures, particulièrement au moment de choisir les projets financés, devrait pouvoir permettre un certain impact sur la production de résidus de construction, de rénovation et de démolition. Alors que ces résidus produisent des GES, ces derniers peuvent également contribuer à la contamination des sols et peuvent nuire à la santé des populations.

Plusieurs éléments peuvent être pris en compte pour améliorer la gestion de ces résidus, entre autres en ce qui a trait à la production de matériaux de construction plus dommageables pour l'environnement, le choix des matériaux de construction, la capacité à récupérer certains résidus, etc. Ceci dit, la recherche que nous avons commandée propose des recommandations qui visent spécifiquement l'intégration de l'analyse de coût du cycle de vie afin de réaliser de projets d'infrastructures publique dans une perception durable. **Ces dernières sont donc en lien avec la question 2.3 du guide de consultation et doivent être considérées comme un des éléments à prendre en considération pour la réduction des GES que génèrent les matériaux résiduels et les déchets.**

- 1) Le coût d'entretien et de remplacement devrait systématiquement être évalué pour toutes les soumissions. Or, des données fiables doivent être disponibles pour évaluer les coûts futurs. Pour ce faire, un financement doit être prévu pour assurer une collecte de données sur les coûts historiques d'entretien, d'opération et de disposition des infrastructures publiques, ainsi qu'à l'analyse et à la gestion de cette base de données.
- 2) Il est nécessaire de miser sur l'expertise et l'indépendance de la Société québécoise des infrastructures (SQI), comme cette dernière devrait être en mesure d'assurer la qualité de l'analyse du coût sur le cycle de vie. Elle devrait par ailleurs être interpellée à différentes étapes de la conception d'un projet avec des recommandations pour l'optimiser. Par ailleurs, il est également pertinent de développer l'expertise de la fonction publique dans l'analyse du coût sur le cycle de vie comme celle-ci est plus complexe que celle nécessaire pour l'octroi des contrats en fonction du plus bas soumissionnaire.

- 3) Il serait nécessaire d'examiner la possibilité d'adopter des mesures permettant d'assurer le contrôle et la transparence du gouvernement en matière de dépense d'acquisition et de maintien d'actifs, en se basant sur les meilleures pratiques au Canada comme à l'international.

Thématique 4: Financement

Comme il en a été question dans l'introduction, Force Jeunesse croit qu'il est crucial de lutter contre les changements climatiques en vue de favoriser l'équité intergénérationnelle. Cette préoccupation a incité Force Jeunesse à commander une recherche en mai 2019 afin de mieux comprendre comment améliorer la tarification du carbone et la gestion du Fonds Vert. Cette dernière a été réalisée par un professeur de science politique de l'Université Laval, dont l'expertise touche entre autres les politiques climatiques.

En résumé, cette recherche permet de constater que la tarification du carbone est une mesure nécessaire pour atteindre nos cibles de réduction de GES, mais qu'elle n'est pas suffisante et doit alors être combinée à d'autres stratégies. Après s'être penchée sur les cibles de prix du carbone à atteindre au Québec et au Canada selon des organisations nationales et internationales, cette recherche entreprend une réflexion sur la manière d'atteindre des prix plus élevés et un meilleur contrôle des émissions dans un système de bourse du carbone. En d'autres termes, cette recherche porte sur les questions suivantes concernant le financement de la transition énergétique :

- Identifier les qualités du système de tarification du carbone existant au Québec et proposer des améliorations à la bourse du carbone.
- Proposer des améliorations concernant la gestion du Fonds Vert.
- Réfléchir aux manières d'utilisation des revenus tirés de la tarification du carbone pour favoriser la transition énergétique.

Plus précisément, la réflexion doit permettre :

- D'identifier, de revoir ou de créer des mécanismes et des instruments financiers adéquats (tels que la fiscalité) afin d'assurer le financement de la transition climatique;
- De réfléchir sur les outils de financement existants ainsi que sur des outils complémentaires qui pourraient être développés ;
- De bien discerner le rôle que doit jouer le gouvernement par rapport au secteur privé et d'assurer la complémentarité des actions financières publiques et privées.

Certaines des recommandations issues de cette recherche sont pertinentes pour la consultation. Force Jeunesse propose les recommandations suivantes.

Recommandation 1. Il importe de réviser à la hausse le prix du carbone.

Recommandation 2. Évaluer la possibilité de rendre conditionnelle l'allocation gratuite de permis d'émissions dans le marché du carbone aux industries, telles que les industries pétrolières et gazières, qui ne composeront pas l'économie verte des prochaines décennies.

Recommandation 3 : Que le Québec se dote de cibles claires de réductions de GES pour 2030 et 2050, et que celles-ci soient conséquentes avec les cibles du GIEC, soit une réduction de 45% en 2030 par rapport au niveau de 2010 et des émissions zéro net en 2050.

Recommandation 4 : Que lors du prochain inventaire d'émissions de GES de la province, une évaluation soit faite pour savoir dans quelle mesure le plafond annuel d'émissions diminue à un rythme adéquat, par rapport aux cibles de l'Accord de Paris et par rapport aux cibles du

GIEC. En cas où ce deuxième objectif n'est pas en voie d'être atteint, le gouvernement doit veiller à ce que le plafond diminue plus rapidement.

Recommandation 5 : Que le Québec s'assure d'utiliser les fonds générés par la tarification du carbone pour décupler la réduction de GES visant la décarbonisation. Pour ce faire, une estimation du coût par tonne de CO₂ diminué doit être faite pour chaque dépense du fonds.

Recommandation 6 : Qu'une agence indépendante forte, libre d'ingérence politique, soit créée afin de gérer les revenus de la tarification du carbone. Ceci implique que le gouvernement revienne sur sa décision et que le Fonds vert et Transition Énergétique Québec soient tous deux rapatriés sous cette nouvelle agence.

Le rôle indispensable de ce gouvernement

Finalement, nous aimerions souligner un point essentiel que nous pouvons plus ou moins aborder à travers les questions de cette consultation et qui porte sur le rôle et la responsabilité indispensable que doit assumer ce gouvernement afin de limiter les changements climatiques, d'autant plus qu'il s'agisse d'un gouvernement avec une forte majorité.

De nombreux citoyens et organisations ont déjà entrepris des changements de comportements pour diminuer leur empreinte carbone. Certaines municipalités ont aussi emboîté le pas en prenant des décisions difficiles en termes d'aménagement du territoire et de financement des transports en commun. Toutefois, sans un message clair envoyé par le gouvernement, nous croyons que ces initiatives resteront individuelles et se limiteront à ceux qui sont déjà sensibilisés et qui somme toute, ont déjà adopté un mode de vie plus durable.

Il y a un coût à changer ses pratiques. La majorité des citoyens et des entreprises ne seront pas prêts de s'en acquitter tant qu'il n'y aura pas d'incitatifs assez forts pour le faire. Le premier des coûts est celui de l'effort qu'implique de changer son comportement, puis il y a une question de coût en termes de temps et surtout, un coût financier. Il est important que le gouvernement agisse sur ces différents plans pour initier une réduction significative d'émission de GES. Pour ce faire, le gouvernement ne doit pas seulement adopter un PEEC audacieux qui vise d'abord des actions significatives sur le plan environnemental, il doit aussi s'assurer de la cohérence de ce plan avec l'ensemble de ces décisions en matière d'aménagement du territoire, d'investissements et d'actions posés dans le cadre de son mandat. Un changement de normes sociales passe entre autres par la cohérence des actions posées par le gouvernement et par les divers incitatifs proposées par ce dernier. Finalement, pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES de 2030, les incitatifs fiscaux, les campagnes de sensibilisation et des mesures individuelles visant les citoyens seront insuffisants. L'échec de l'atteinte des cibles n'est pas une vague possibilité, c'est presque une certitude. Nous croyons que des mesures structurantes, et dans une certaine mesure, drastiques, seront nécessaires afin de parvenir à atteindre ces cibles. À cet effet, nous ne sommes pas les experts qui peuvent suggérer au gouvernement quelles devraient être ces mesures, mais nous sommes convaincus que de nombreux scientifiques et organisations environnementales rigoureuses se consacrent très activement à conseiller le gouvernement en la matière. Force Jeunesse souhaite que ce gouvernement écoute les scientifiques et les experts des changements climatiques qui participeront aux diverses activités de consultations et que le PEEC reflète réellement les recommandations de ces groupes.